

PROCES-VERBAL

ORDRE DU JOUR :

Approbation du procès-verbal de la séance du 9 octobre 2023

Finances - Administration Générale - Personnel

Créances irrécouvrables / constitution d'une provision

Affaires scolaires - Action sociale - Personnes âgées

Aménagement - Urbanisme - Environnement

Désamiantage et déconstruction des anciens bâtiments avicoles / Désignation de l'entreprise qui réalisera les travaux.

Petite enfance - Action jeunesse - Culture

Anim'Jeunes bilan 2023 et versement de la participation de la commune

Communication - Associations - Sports - Loisirs

Voirie et chemins ruraux

Questions diverses

Compte-rendu des commissions intercommunales

Décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation

Calendrier des réunions

L'an deux mille vingt-trois, le six novembre à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Saint-André-Goule-d'Oie dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacky DALLET, Maire.

Date d'affichage et de publication de la convocation : 31 octobre 2023

Présents : DALLET Jacky, SOULARD Catherine, GUERY Francis, FONTENY Natacha, CARTEAU Anthony, DAHERON Wilfried, ALLIN Nicolas, BARRETEAU Angéline, ARRIVE Benjamin (**à partir de la délibération 66-2023**), BERNARD Emeline, BOUDAUD Christina, COLONNIER Richard, BREMAND Géraldine, JOSSET Nicole, LAGET Steven, METAYER Stéphane, RAGON Claudine, ROUSSELOT Catherine, VINET Laurent.

Absents excusés :

Monsieur Anthony CARTEAU est désigné secrétaire de séance.

Membres en exercice	Présents	Votants	Quorum
19	18 puis 19	18 puis 19	10

Monsieur le Maire après avoir constaté que le quorum était atteint, ouvre la séance

Approbation du procès-verbal de séance du 9 Octobre 2023 :

Le procès-verbal a été transmis aux membres du Conseil Municipal avec l'ordre du jour et la convocation,

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils ont des remarques à formuler.

En l'absence de remarques, **le procès-verbal est adopté à l'unanimité**

Finances – Administration Générale – Personnel

65-2023 / Objet : Provision pour créances susceptibles de non recouvrement

Monsieur le Maire expose que dans un souci de sincérité budgétaire, de transparence et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, la constitution de provisions pour les créances douteuses ou litigieuses constitue une dépense obligatoire au vu de la réglementation. Ces écritures visent à faciliter la prise en charge future des créances irrécouvrables liées à des titres émis par la Collectivité mais dont le recouvrement ne pourra probablement pas être mené à son terme.

Monsieur le Maire explique que le régime de droit commun est le régime des provisions semi-budgétaires qui permet l'inscription dans les dépenses réelles de la collectivité d'une dotation en provision, sans contrepartie en recettes d'investissement. Les provisions seront ajustées annuellement en fonction de l'évolution du risque. Elles donnent lieu à une reprise en cas de réalisation du risque ou bien, lorsque ce risque ne sera plus susceptible de se réaliser.

Monsieur le Maire précise que les crédits sont inscrits au compte 681 et que le comptable demande la constitution d'une provision à hauteur de 75 % du montant des créances susceptibles d'être admises en non-valeur, soit une somme de 846,99€.

Monsieur le Maire demande ensuite au Conseil Municipal son avis,

Celui-ci après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de réaliser une provision semi-budgétaire de 846,99 € pour les créances susceptibles de non recouvrement.

20H15 M Benjamin arrivé ayant rejoint l'assemblée le nombre de votants est porté à 19

Autres points abordés :

- Impact des nouvelles limites géographiques d'Essarts en Bocage sur le territoire ;
- Visite du local de service par une ostéopathe.

Affaires scolaires – Action sociale – Personnes âgées

Points abordés :

- Compte rendu du comité de gestion du restaurant scolaire le 16/10 : restitution par Cathy SOULARD
- Proposition de nouvel atelier pour les seniors : sécurité routière
- Retour sur la réunion du CCAS du 23/10 : restitution par Cathy SOULARD

Aménagement – Urbanisme – Environnement

66-2023 / Objet : Attribution du marché pour le désamiantage et la déconstruction d'anciens poulaillers industriels

M GUÉRY, adjoint en charge de ce dossier, rappelle au Conseil Municipal que par délibération 26-2023 du 11 septembre 2023 le Conseil Municipal a donné pouvoir à Monsieur le Maire pour lancer la consultation pour le désamiantage et la déconstruction d'anciens poulaillers industriels situés rue de la Madone.

Les critères de choix retenus étaient les suivants : Le prix : 40%
La valeur technique de l'offre : 60%

Il précise qu'un marché à procédure adaptée a été déposé suivant le calendrier ci-dessous :

- Date de la publication : le 27 septembre 2023 sur marché sécurisés
le 29 septembre 2023 dans le journal Ouest France
- Visite obligatoire : le 13 octobre 2023
- Date limite de remise des offres : 20 octobre 2023 à 12H

Huit réponses ont été déposées et les services de la Communauté de Communes de St Fulgent - Les Essarts, assistants à maître d'ouvrage dans ce dossier, ont analysé l'ensemble des plis.

M GUÉRY commente le rapport d'analyse des offres et répond aux questions qui lui sont formulées.

A l'issue de cette présentation il propose de retenir l'offre la mieux disante, qui est celle de l'entreprise SOFULDEC - ADS pour un montant de travaux de 153 650 € HT.

Monsieur le Maire demande ensuite au Conseil Municipal son avis. Celui-ci, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE**, d'attribuer le marché pour le désamiantage et la déconstruction d'anciens poulaillers industriels à l'entreprise SOFULDEC – ADS rue du stade 85250 ST FULGENT pour un montant total de 153 650 € HT.

AUTORISE M. le Maire, ou en son absence, Mme la 1^{ère} adjointe, à signer le marché correspondant ainsi que l'ensemble des pièces afférentes.

Autres points abordés :

- Changement des projecteurs de l'Eglise ;
- Points sur les ventes et constructions au lotissement des Chaumes ;
- Retour sur la commission Aménagement Urbanisme environnement du 16/10 : Restitution Francis GUÉRY;

URBANISME (DOSSIERS DEPOSES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL) :

Demandeur		Projet	Adresse
FLAGEUL Léo et DOUARD Marie	PC0018	Construction d'une maison d'habitation	11 rue des Chaumes
BUCHET Philippe	PC0019	Construction d'un bâtiment agricole avec pose de panneaux photovoltaïques	La Javelière
BRACHET Marie-Dominique	DP0069	Isolation extérieure bardage	4 Chemin de la Frissonnière
MORAND Eric	DP0070	Construction d'un préau	22 La Milonnaire
SOLARGIE	DP0071	Panneaux photovoltaïques	24 Hameau du Vivier
RIGAUDEAU Guy	DP0072	Changement d'ouvertures	15 La Brossière
JAUNAY Anthony	DP0073	Habillage, entourage porte d'entrée	2 Ter rue François Cougnon
DROUET Maxime	DP0074	Panneaux photovoltaïques	1 La Boutinière

Petite enfance – Action jeunesse – Culture

67-2023 / OBJET Anim'Jeunes : bilan 2023 et versement de la participation de la commune

Mme FONTENY, adjointe en charge de ce dossier rappelle qu'il s'agit pour la commune de verser une aide pour le fonctionnement du service « Anim'Jeunes » qui propose aux enfants de 10 à 14 ans des activités adaptées à leur âge pendant les périodes de vacances scolaires.

Elle explique qu'elle a reçu les éléments trop tard pour pouvoir les analyser et les présenter au Conseil Municipal du six novembre. Aussi, elle demande au Conseil Municipal d'ajourner sa prise de décision et suggère que ce point soit porté à l'ordre du jour de la prochaine réunion de conseil.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

DECIDE de reporter sa décision et d'étudier cette demande quand les éléments financiers seront connus et vérifiés.

Autres points abordés : restitution par Natacha FONTENY

- Installation du CMJ dans ses fonctions et participation au goûter des plus de 60 ans ;
- Anim'Jeunes : sortie à la piscine pendant les vacances d'automne ;
- Goûter des plus de 60 ans : retour des participants sur les animations et sur ce moment de convivialité.

Communication – Associations – Sports – Loisirs

Points abordés : restitution par Anthony CARTEAU

- Point City Stade : installation d'un pare-ballon supplémentaire / travaux parking / parc à vélos ;
- Préparation des vœux : retour sur la réunion du 23/10 ;
- Projet de salle polyvalente : rencontre avec une société qui installe des gradins amovibles retour sur la visite salle du Vallon à Ste Florence
- Salle du logis : limitation des locations pendant l'hiver

Voirie et chemins ruraux

Points abordés : restitution par Wilfried DAHERON

- Retour sur la réunion de la commission voirie du 30/10 et en particulier sur :
 - L'information sur les travaux effectués depuis la dernière réunion ;
 - Une présentation des esquisses d'aménagement de la rue de la Vallée Verte ;
 - Comptage des véhicules mis en place par l'Agence Routière Départementale au Coudray
 - pose de bordure envisagée à la Milonnaire.

Autres questions diverses

Compte-rendu des commissions intercommunales :

Commission d'attribution des places en crèche : Restitution Cathy SOULARD qui évoque le problème de places. Les besoins de garde augmentent et il y a de moins en moins d'assistantes maternelles. Le département et la Protection Maternelle et Infantile sont ressentis comme des freins et n'assurent pas toujours leur rôle de conseil et de soutien auprès des professionnels de l'enfance.



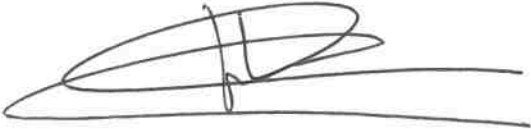
Décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation : Le Conseil prend connaissance des différentes décisions prises par Monsieur le Maire depuis la dernière séance, dans le cadre de sa délégation.

Calendriers des réunions 2023 et proposition 2024 :

Conseils municipaux 2023 à 20 heures : lundi 11 décembre 2023					
Proposition de Conseils Municipaux 2024 à 20H					
Lundi 15 janvier	Lundi 12 février	Lundi 11 mars	Lundi 8 avril	Lundi 6 mai	Lundi 3 juin
Lundi 1 ^{er} juillet	Lundi 9 septembre	Lundi 7 octobre	Lundi 4 novembre	Lundi 9 décembre	

⇒ ELECTIONS EUROPEENNES : dimanche 9 juin 2024

Levée de la séance : 22H15
A Saint-André-Goule-d'Oie, le 9 Novembre 2023

<p>Le Maire : Jacky DALLET</p>  	<p>La Secrétaire de Séance : Anthony CARTEAU</p> 
--	---